

A.R. 20.9.2012 En vigueur 1.12.2012
M.B. 18.10.2012

■ **Modifier**

■ Insérer

■ **Enlever**

**Article 26 – SUPPLEMENTS D'HONORAIRES PRESTATIONS
TECHNIQUES URGENTES**

§ 4. Les prestations 423010 - 423021, 423032 - 423043, 424115 - 424126, 424012 - 424023, 424034 - 424045, 474530 - 474541, 474552 - 474563 et 477374 - 477385 survenant la nuit, pendant le week-end ou durant un jour férié, ne donnent pas lieu au paiement des honoraires supplémentaires d'urgence.

...

Concernant les prestations de l'article 13, **uniquement les prestations 211013-211024, 212015-212026, 213021, 214012-214023, 211120, 211223, 211282 et 211746 peuvent donner lieu à des honoraires supplémentaires pour prestations techniques urgentes effectuées pendant la nuit, le week-end ou durant un jour férié, et pour autant que l'installation ait été effectuée pendant les heures et jours mentionnés.**

Pour les prestations 202311-202322 et 202333-202344, 211724, 211584, 211606, 211621, 211643, 211186, 211702, seul le premier jour de traitement peut donner lieu à des honoraires supplémentaires pour prestations techniques urgentes effectuées pendant la nuit, le week-end ou durant un jour férié légal et ce, uniquement pour autant que l'installation ait été effectuée pendant les heures et jours mentionnés.

...

A.R. 30.8.2013 En vigueur 1.12.2012
M.B. 24.9.2013

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

Article 26 – SUPPLEMENTS D'HONORAIRES PRESTATIONS TECHNIQUES URGENTES

§ 4. Les prestations 423010 - 423021, 423032 - 423043, 424115 - 424126, 424012 - 424023, 424034 - 424045, 474530 - 474541, 474552 - 474563 et 477374 - 477385 survenant la nuit, pendant le week-end ou durant un jour férié, ne donnent pas lieu au paiement des honoraires supplémentaires d'urgence.

La prestation 317295 - 317306 ne donne pas lieu à des honoraires supplémentaires pour prestations techniques urgentes effectuées pendant la nuit, le week-end ou durant un jour férié.

Concernant les prestations de l'article 13, uniquement les prestations 211013-211024, [211525](#), 212015-212026, 213021, 214012-214023, 211120, 211223, 211282 et 211746 peuvent donner lieu à des honoraires supplémentaires pour prestations techniques urgentes effectuées pendant la nuit, le week-end ou durant un jour férié, et pour autant que l'installation ait été effectuée pendant les heures et jours mentionnés.

...